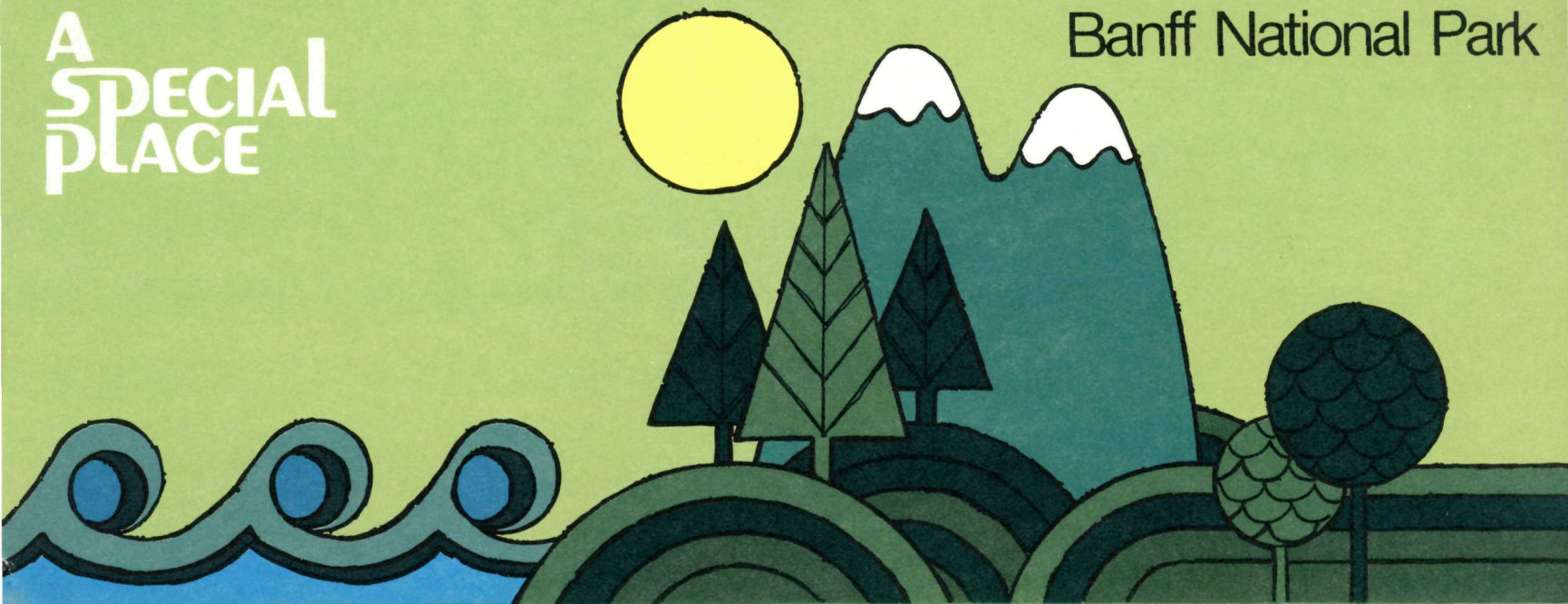


# A SPECIAL PLACE

# Banff National Park



You have crossed the frontier to a very special place — one of Canada's national parks. It has been set aside for you and generations of your children to come.

National parks are basically wilderness preserves maintained by Parks Canada for the benefit, enjoyment and education of all Canadians. To visitors from other lands, we extend a welcome to our special heritage.

Before you venture farther there are a few things you should know that will help make your visit pleasant and safe.

**Safety** is your own personal responsibility. Travel in wilderness areas can be hazardous. Proper clothing and footwear are survival "musts". The animals in this park may appear tame, but they are wild and some can be dangerous. Do not feed, approach or harass any animal. Respect their wild and free nature — observe but don't intrude.

**Camping** is allowed in designated areas only. If a campground is filled, park personnel can direct you to other locations.

**Wilderness Travel** should be done with a companion. He or she could save your life. You must register in and out on every trip if you are camping in the backcountry, hiking overnight, travelling off designated trails, mountain climbing or ski touring. This procedure will alert wardens if you are overdue. You may camp only in designated campgrounds. Information about trails and campsites is available at information centres and warden offices along with details about registration.

#### Information Centres

- 224 Banff Ave., Banff (mid-May - mid-Sept.). 762-3324
- Lake Louise Visitor Centre. (mid-May - mid-Sept.).
- Saskatchewan Crossing Exhibit Trailer (mid-June - Labour Day).

#### Park Warden Offices

- Park Administration Building. 762-3324
- between traffic circle and Banff townsite. 762-3324
- Lake Louise Visitor Centre. 522-3866

#### R.C.M. Police

- Lynx St., Banff. 762-2226 or 762-3200
- Lake Louise. 522-2561

#### Hospital

- Spray Ave., Banff. 762-2222

**Litter** and refuse must be packed out with you from trails and campsites where no garbage disposal facilities exist. Free litter bags are available at registration outlets.

**Fires** may be lit only in fireplaces provided. Permits for open fires are issued only in special circumstances and must be applied for at warden headquarters.

**Fishing** is allowed in many parks. Obtain a national parks fishing permit before angling and find out what areas may be fished.

**Firearms** must be sealed at gun sealing stations at park entrances. Contact park personnel for assistance.

**Motor Vehicles** including automobiles, trucks, motor bikes and all-terrain vehicles are restricted to use on public roads only. Oversnow vehicles may be used on designated trails only.

**Pets** should be leashed at all times in national parks.

For more information, stop at information centres and attend park interpretive programs.

#### Park Interpretive Service

A variety of free services and programs are presented by park naturalists to help you discover Banff National Park and gain a deeper understanding of the natural and human history of these mountains.

Between mid-June and Labour Day, a large program of events such as evening slide talks, campfire talks, conducted walks and a changing program of special events including bicycle tours and longer hikes is scheduled. Detailed information about these programs is available at the information centres listed above.

Other programs are held throughout the year and a small winter program is also presented.

Organized groups requiring special events or talks should write or phone: The Superintendent, Banff National Park, Box 900, Banff, Alberta, T0L 0C0, telephone: 762-3324, attention: Chief Park Naturalist.

Services and facilities such as brochures, roadside signs and exhibits, self-guiding trails and a museum in Banff townsite which is open year-round are also available.

# UN ENDROIT UNIQUE

# Parc national Banff



Vous êtes maintenant dans un endroit unique — un des parcs nationaux du Canada. Il vous a été dédié de même qu'aux générations futures.

Les parcs nationaux sont en fait des étendues sauvages que préserve Parcs Canada, dont les Canadiens peuvent bénéficier et où ils peuvent s'amuser et s'instruire. Nous espérons que les visiteurs étrangers sauront profiter de notre patrimoine canadien.

Avant d'aller plus loin, laissez-nous vous signaler quelques points qui vous seront utiles au cours de votre séjour.

**La sécurité vous incombe.** Les excursions dans la grande nature peuvent être dangereuses. Il faut porter des vêtements et des chaussures appropriés. Bien que les animaux semblent parfois apprivoisés, ils sont sauvages et certains peuvent être dangereux. Il est strictement défendu de nourrir, d'approcher ou de harceler les animaux. Respectez leur nature libre et sauvage — observez-les sans toutefois vous imposer.

**Le camping** n'est permis que sur les terrains aménagés à cette fin. Si les terrains sont complets, les employés du parc vous indiqueront d'autres endroits.

**Les excursions** doivent être effectuées avec un compagnon, car il pourrait vous sauver la vie. Si vous campez dans un coin reculé du parc, si vous partez en excursion pour plus d'une journée, si vous n'empruntez pas les pistes balisées, si vous pratiquez l'alpinisme ou le ski vous devez chaque fois signaler votre départ et votre retour. Ce système permet d'entreprendre des recherches si vous n'êtes pas de retour au moment prévu. Le camping n'est permis que sur les terrains aménagés à cette fin. Vous pourrez obtenir aux bureaux de renseignements le guide des sentiers et des terrains de camping, de même que d'autres informations au sujet du système d'inscription.

**Les déchets** doivent être remballés et rapportés s'il n'existe aucun broyeur à ordures le long des sentiers ou sur les terrains de camping. Les préposés du parc vous donneront des sacs à déchets.

**Les feux** ne doivent être allumés que dans les foyers. La permission d'allumer un feu dans la grande nature n'est accordée que dans des circonstances particulières. On peut l'obtenir au bureau central des gardes.

**La pêche** est permise dans plusieurs parcs nationaux. Vous devez obtenir un permis et vous informer des endroits où ce sport est autorisé.

**Les armes à feu** doivent être scellées à l'entrée du parc. Adressez-vous au personnel du parc pour obtenir de plus amples renseignements.

**Les véhicules motorisés** — les autos, les camions, les motocyclettes ou tout autre véhicule — ne doivent circuler que sur les routes publiques. Les motoneiges doivent emprunter les pistes qui leur sont réservées.

**Les animaux** familiers doivent toujours être tenus en laisse, dans les parcs nationaux.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous aux bureaux de renseignements.

## Bureaux de renseignements

- 224, avenue Banff, Banff. (mi-mai à la mi-sept.) 762-3324
- au nord du rond-point de la route transcanadienne (1 juin - 10 sept.) 762-3116
- Centre d'accueil du lac Louise (mi-mai à la mi-sept.)
- Caravane — exposition de Saskatchewan Crossing (de la mi-juin à la fête du Travail.)

## Bureaux des gardes du parc

- Bureau de l'administration du parc. 762-3324
- Entre le rond-point et le lotissement urbain de Banff. 762-3324
- Centre d'accueil du lac Louise. 522-3866

## Détachement de la G.R.C.

- Rue Lynx, Banff. 762-2226 ou 762-3200
- Lac Louise. 522-2561

## Hôpital

- Avenue Spray, Banff. 762-2222

## Service d'interprétation

Il existe une variété de services et de programmes que fournissent gratuitement les naturalistes du parc et qui vous permettront de mieux connaître l'histoire naturelle de ces montagnes et des personnes qui y habitent.

Entre la mi-juin et la fête du Travail, on présente un programme très varié d'activités comprenant des causeries avec diapositives, des feux de camp, des excursions guidées et des activités spéciales telles que les randonnées à bicyclette et de longues excursions. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur ces programmes en vous adressant aux centres de renseignements susmentionnés.

D'autres activités sont organisées au cours de l'année, même pendant l'hiver.

Tout groupe organisé s'intéressant à des causeries ou à des activités spéciales est prié de composer le 762-3324 ou d'écrire à l'adresse suivante: Directeur du parc, Banff, C.P. 900, Banff (Alberta), T0L 0C0, à l'attention du naturaliste en chef du parc.

On met aussi à la disposition des visiteurs des dépliants, des articles d'exposition, des pistes autoguidées; de plus, le musée de Banff est ouvert l'année durant.



Affaires indiennes et du Nord Indian and Northern Affairs

Parcs Canada Parks Canada

AIN Publication No. QS-W014-001-BB-A3